

COMMENT DEVENIR COLLABORATEUR BAGUEUR DE L'INSTITUT ROYAL DES SCIENCES NATURELLES DE BELGIQUE

ORGANISATION ET TYPES DE PERMIS DE BAGUAGE

Organisation

Le Centre de baguage de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB) organise le baguage dans le pays. L'un des piliers de cette organisation est le réseau de collaborateurs bagueurs. Ceux-ci sont des volontaires strictement certifiés par l'IRSNB afin d'assurer la haute qualité des données récoltées. Ils agissent dans le cadre des procédures de l'IRSNB et des articles des autorisations octroyées par les autorités compétentes afin d'assurer une pratique respectueuses des oiseaux, des personnes et des règlements légaux.

Les bagueurs sont toujours attachés au groupe de travail établi dans leur région d'activité. Il n'y a pas de bagueurs indépendants. Chaque groupe est dirigé par un responsable de groupe. Celui-ci assure la gestion administrative de l'équipe c'est-à-dire la distribution des bagues, la transmission des données (baguages, reprises, bilans) entre les bagueurs et l'IRSNB (et vice versa). Le responsable de groupe supervise la formation des stagiaires.

Toute personne qui souhaite devenir bagueur prend contact ou est mise en rapport avec le responsable du groupe actif dans sa région. Le responsable de groupe procède à une première évaluation et accepte – ou non – le candidat en stage. Le degré de connaissance préalable des oiseaux sauvages, la motivation en faveur de la conservation de la nature et la disponibilité sont des paramètres importants dans l'évaluation conduite par le responsable de groupe. Disposer d'une adresse de courrier électronique est obligatoire. Si l'évaluation du responsable de groupe est positive, la personne intéressée entre en stage. Le responsable de groupe lui communique toutes les procédures en vigueur. Le Centre de baguage n'intervient pas dans cette étape sauf si le responsable de groupe ou la personne intéressée en fait la demande expresse.

L'IRSNB organise annuellement, durant la seconde quinzaine de novembre, une session d'examen afin de certifier les nouveaux candidats. C'est le responsable de groupe qui inscrit le candidat à l'examen s'il a presté la période de stage obligatoire et après évaluation positive. Les inscriptions sont clôturées le 1 septembre. Le responsable du groupe peut désigner un délégué pour réaliser cette évaluation. La capacité à manipuler de manière parfaitement adéquate les oiseaux est le critère qui sera prioritairement évalué. La capacité à réussir l'examen théorique est le critère suivant. Les candidats sont invités à venir s'entraîner à l'IRSNB à la détermination des spécimens naturalisés jusqu'au 15 septembre (sur rendez-vous auprès d'Aurel Vande Walle – Aurel.Vandewalle@naturalsciences.be).

La formation est donc essentiellement empirique : les connaissances s'acquièrent par la pratique au sein du groupe de baguage. La prise de note sur le terrain est fortement conseillée. Une étude théorique est par ailleurs très recommandée. Une référence bibliographique s'impose : Svensson, L. 1992. Identification Guide to European Passerines.

Le candidat qui échoue à un examen peut, après avis positif de son responsable de groupe, le représenter l'année qui suit. Après deux échecs consécutifs, une nouvelle période de stage de 2 ans minimum est obligatoire. Un bagueur qui interrompt son activité pendant 5 ans ou plus doit représenter un examen avant d'être réinscrit sur la liste des collaborateurs bagueurs de l'IRSNB.

La liste des collaborateurs bagueurs ayant satisfait aux épreuves est présentée aux autorités compétentes pour l'obtention de l'autorisation légale de capture et de baguage d'oiseaux à des fins scientifiques.

Chaque collaborateur est tenu de respecter les procédures du Centre de baguage et les règlements légaux de l'autorité compétente sous peine d'être exclu du réseau.

Types de permis

Permis au nid

expérience :	minimum 2 ans de stage
connaissances requises :	<ul style="list-style-type: none">-procédures IRSNB et articles des autorisations légales-procédures d'encodage des données-topographie d'un oiseau (passereau – non passereau)-théorie de la mue-techniques de prise de mensurations-détermination d'espèces (25 dias, défilement automatique de 10 sec.)-détermination d'espèces (épreuve d'1 heure, au min 30 spécimens naturalisés en peau)
autorisation :	baguage de toutes les espèces au stade poussin (dans la limite des procédures), donc ne permet pas d'utiliser, d'être en possession ou de surveiller seul des engins de capture.

Permis de capture

expérience :	minimum 2 ans de stage après la réussite du permis au nid
connaissances requises :	<ul style="list-style-type: none">-procédures et articles des autorisations légales-procédures d'encodage des données-topographie d'un oiseau (passereau – non passereau)-théorie de la mue-techniques de prise de mensurations-détermination d'espèces (25 dias défilement automatique de 10 sec.)-détermination d'espèces, de l'âge et du sexe (épreuve d'1 heure, au min 30 spécimens naturalisés en peau)
autorisation :	baguage de toutes les espèces y compris avec des engins de capture, dans les limites des procédures
remarques générale :	pour une même matière, le niveau de connaissance requis est nettement supérieur à celui du permis au nid

Permis spécifique

expérience :	minimum 1 ans de stage, présentation d'un protocole d'étude
connaissances requises :	<ul style="list-style-type: none">-procédures et articles des autorisations légales-procédures d'encodage des données-topographie d'un oiseau (passereau – non passereau)-théorie de la mue-techniques de prise de mensurations-détermination de l'espèce, de l'âge et du sexe
autorisation :	baguage des 3 espèces maximum, dans les limites des procédures
remarques générale :	permis limité à 3 espèces maximum ; le choix des espèces doit être cohérent et les méthodes de capture adéquates doivent être telles que la capture d'autres espèces sera très marginale

